



CHARTRE DE L'ASSOCIATION TECH- DEV

PREAMBULE

La présente charte intègre l'évolution du cœur d'activité de notre association depuis 2015, tout en reprenant l'esprit de la première charte de l'association, adoptée en AG le 29 avril 2009.

NOTRE VISION

Nous voulons mettre en œuvre de nouvelles formes de coopération Nord - Sud en plaçant au centre de nos préoccupations :

- Les entrepreneurs du Sud, acteurs essentiels dans la perspective d'un développement socialement juste, économiquement pérenne et soutenable au plan environnemental, porteurs d'activités d'utilité collective¹. Ces très petites et moyennes entreprises (TPME) contribuent à créer des emplois durables, à distribuer des revenus, à garantir le pouvoir d'achat des consommateurs, à défendre la valeur sociale et culturelle des produits et des savoir-faire, à garantir l'ancrage local des activités économiques.
- Le renforcement de services endogènes d'appui à l'entreprise.

Nos interventions pour le développement économique et social se situent donc en complémentarité des actions de nos partenaires du Sud qui nous sollicitent pour mener à bien des projets conjoints.

Nos partenaires locaux (ONG de développement, bureaux de conseil à l'entreprise, ...), sont des structures privées avec lesquelles nous partageons la même finalité aux plans économique et social.

La sécurité alimentaire des communautés africaines passe par une plus grande valorisation des ressources agricoles transformées localement et par la priorité donnée aux marchés locaux et sous-régionaux, raison pour laquelle nous axons nos interventions avec nos partenaires sur l'amélioration des modèles de production des TPME ; elles doivent notamment engager une démarche de progrès technologique pour gagner en efficacité.

NOS OBJECTIFS

- Contribuer au renforcement des capacités et à la professionnalisation de nos partenaires africains, afin qu'ils puissent pérenniser les activités initiées et s'affirmer en tant qu'opérateurs locaux durables et de proximité pour la mise en œuvre de programmes ou projet d'intérêt général pour les entrepreneurs du Sud.
- Permettre aux TPME d'accéder à des solutions technologiques appropriées et faciliter leur implantation.
- Assurer un rôle de passeur entre les centres de recherche locaux, les centres de formation professionnelle tournés vers le développement des territoires et le monde de la TPME.
- Animer le réseau de nos partenaires africains afin de promouvoir la circulation des expertises et des expériences.

NOS VALEURS

- Nous voulons privilégier les initiatives émanant du terrain, ce qui est porté par les sollicitateurs ayant toutes les chances d'aboutir.
- Nous encourageons des démarches proactives sur le terrain, par des experts référents technologiques locaux, avec une approche de compagnonnage de proximité et dans la durée.
- Nos initiatives sont coconstruites avec nos partenaires africains et s'enrichissent progressivement (co-construction incrémentale).
- La pluralité des pratiques est non seulement légitime mais elle est enrichissante ; les produits, les savoir faire, les styles de management, les valorisations sociales et culturelles sont autant d'attributs à prendre en compte et à respecter pour penser un modèle de développement inclusif adapté aux besoins des communautés.
- Nous œuvrons pour que nos partenaires locaux soient progressivement en mesure d'assurer l'autonomisation du service incubé, notre association se limitant alors à un rôle de base arrière, à la demande des référents. Cette notion de passage de témoin est au cœur de notre ADN.

1. Par "petites entreprises d'utilité collective" nous entendons des entreprises de 5 à 50 salariés environ, créatrices d'emploi, génératrices de revenu en amont et en aval de l'entreprise, dont l'activité valorise les ressources locales et dont les produits sont commercialisés sur les marchés locaux, nationaux et sous-régionaux ; les chefs d'entreprise sont soucieux de la bonne gouvernance de leurs activités, notamment dans la gestion démocratique de leur personnel. Cette première définition n'est pas fermée, elle sera affinée avec nos partenaires africains, au fur et à mesure de nos interventions conjointes.



- Nous croyons à la valeur de l'entrepreneuriat en tant que levier d'action efficace propre à éviter les pièges de l'assistanat.

NOS ENGAGEMENTS OPERATIONNELS

Développer le concept de Hub IIT (Intégrer l'Information Technologique), le cœur de nos activités, expérimenté depuis 2015 et implanté à ce jour dans 4 pays (Mali, Sénégal, Tchad et Burkina Faso) et dans un futur proche, en concertation avec le Réseau des Hub's IIT, dans des pays limitrophes en Afrique de l'Ouest ; ces dispositifs, logés au sein de nos partenaires locaux, hébergent des experts en agro-alimentaire et en cosmétique, référents technologiques qui accompagnent les TPME en leur apportant :

- Un appui technique et organisationnel (amélioration des produits et des emballages, optimisation des process de production, organisation de la production, sécurité des travailleurs, démarche qualité, conformité aux normes, traçabilité, ...) pour la valorisation des ressources agricoles locales, prenant en compte les dimensions environnementales et sociales.
- La promotion de la transformation locale des produits issus de l'agroécologie.
- Une mise en relation durable / intermédiation avec les acteurs de leur écosystème professionnel local leur permettant d'accéder à diverses ressources nécessaires à leur progression.
- Un appui à la commercialisation sur les marchés locaux, nationaux et sous régionaux.
- Des opportunités de mise en relation avec des PME africaines et européennes.
- Un appui pour la recherche de guichets de financement et pour le montage de dossiers de demandes de financement (volet technologique des dossiers) et une orientation vers FADEV le cas échéant (financement en fonds propres et quasi fonds propres).

Promouvoir le métier de référents technologiques ; les valeurs qui sous-tendent ce nouveau métier sont compagnonnage, professionnalisme, responsabilité. Nous organisons des modules de formation à cette fonction et nous animons les échanges d'information et de pratiques au sein du réseau des référents technologiques dans les différents pays d'intervention.

Faire reconnaître la place des femmes à la direction des entreprises ; elles sont très nombreuses à la tête des TPME agro-alimentaires ; les contraintes et les valeurs inhérentes à leur position sociale génèrent des trajectoires managériales spécifiques.

Rechercher des financements auprès de partenaires financiers publics et privés, en appui à nos partenaires africains pour assurer l'autonomie financière de ces dispositifs et pour nous permettre de développer le Réseau des Hub's IIT sur le continent africain.

Assurer la pérennisation d'un réseau d'experts technologiques spécialisés en IAA localisés dans les pays du Nord comme du Sud.

Assurer à la demande, et à distance, des missions d'appui technologique dans l'esprit des Hub-IIT, auprès des TPME des pays du Sud dans lesquels les Hub-IIT ne sont pas implantés.

NOS MOYENS

L'association s'appuie sur un réseau de bénévoles et de partenaires techniques et financiers en France et en Afrique dans nos pays d'intervention.

NOS ENGAGEMENTS ANTICORRUPTION ET ETHIQUE

La transparence et la responsabilité financière sont fondamentales au sein de Tech-Dev pour prévenir toute forme de corruption. Les fonds et actifs de Tech-Dev sont utilisés de manière appropriée et légale, avec une attention particulière portée à l'optimisation du rapport qualité-prix. Les achats de biens et services sont soumis à une diligence raisonnable préalable pour assurer la qualité et la valeur des fonds versés par les donateurs. Les partenaires opérationnels et consultants de Tech-Dev sont également tenus de se conformer aux principes éthiques de l'organisation pour garantir l'utilisation légale et éthique des fonds. En outre, Tech-Dev s'engage à respecter les limites et procédures des autorités pour éviter toute utilisation abusive des fonds et à tenir des registres exacts et transparents pour des raisons de contrôle et de responsabilité.

La présente charte a été adoptée en Assemblée Générale Ordinaire des membres de l'association le 10 juin 2023 ; à ce titre, chaque membre de l'association s'engage à la respecter ; l'entrée future de toute personne dans l'association est conditionnée à l'adhésion à la présente charte.

Paris, le 10 juin 2023